

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION

Pôle chimique sud de Toulouse

27 septembre 2004

Présentation de l'Etude détaillée des risques AZF

A l'ordre du jour :

- L'évocation d'un problème maintes fois soulevé, celui d'odeurs persistantes et non identifiées aux alentours du pôle chimique
- La présentation des résultats de l'étude détaillée des risques de Grande Paroisse
- La pollution de la Garonne suite à un incident survenu sur le chantier de démantèlement d'AZF
- L'approvisionnement en ammoniac de la SNPE

Tout en saluant la démarche des représentants de Pierre Fabre qui ont répondu par courrier point par point aux demandes d'informations complémentaires évoquées lors du débat de la précédente CLI, le 24 mai dernier, Rose Frayssinet, représentante des Amis de la terre, souligne que de nombreuses autres interrogations sont restées sans réponse.

Jean Mahenc prend note et introduit la séance en précisant qu'elle amorce un processus d'information sur le chantier de dépollution AZF. Il précise qu'une réunion de la commission mixte SPPPI/ORDIMIP est prévue le 30 septembre à l'Ecole de chimie sur le même sujet.

A l'issue du processus d'informations, le CDH se réunira et « je jouerai mon rôle dans cette instance en tant que relais de nos travaux, de vos réflexions et de vos interrogations », a-t-il précisé.

Avant d'entamer les débats, une question est posée sur l'avancée du PPI et d'un exercice grandeur nature. Roland Marty, représentant la préfecture, répond que le « PPI doit être signé cette semaine et que le groupe de travail réfléchit à l'organisation d'un exercice ».

Le problème récurrent des odeurs autour du pôle chimique

Principale porte-parole de ce problème, Lucienne Réal, du Comité Croix de Pierre, rappelle que ce problème est récurrent depuis une bonne dizaine d'années tout en reconnaissant que les habitants du quartier n'ont pas eu à subir cet été les odeurs nauséabondes ordinairement ressenties à cette période de l'année. Pour faire avancer les choses, l'association a mis en place un réseau de veille. Tous assimilent cette odeur à de la « pourriture ». Le problème repose en fait sur son identification.

Si les habitants du quartier ont été épargnés durant le printemps et l'été, elle note que les mêmes odeurs se sont de nouveau fait sentir, dans la nuit du 14 au 15 et celle du 15 au 16 septembre. « Elles sont tellement nauséabondes qu'elles réveillent et provoquent des sensations d'étouffement ». Afin de mieux identifier les odeurs, elle réitère donc sa demande

de mettre en place un numéro de téléphone avec répondeur pour que les personnes puissent le signaler à chaque fois que le problème réapparaît. La représentante du quartier Empalot abonde et précise qu'elle a ressenti les odeurs effectivement les 16, 17 et 23 septembre. Jean Mahenc demande alors aux représentants d'ISOICHEM s'ils disposent d'éléments d'informations à propos des nuits signalées.

Isabelle Delorme, responsable sécurité environnement ISOICHEM, répond qu'elle a enregistré quelques plaintes dans la semaine du 14 septembre, mais qui ne faisait pas état d'une odeur de pourriture. « Mme Dachicourt (DRIRE) nous a également transmis des messages, qui évoquaient des odeurs avenue de l'URSS, du type œuf pourri et ammoniacque, lesquelles avaient provoqué des crises d'asthme chez les enfants. Il faut pour cela que les teneurs soient très importantes. Nous avons donc organisé une ronde mais n'avons pas noté de problèmes particuliers sur le site, ni dysfonctionnements, ni odeurs d'ammoniacque, ni odeurs par rapport à l'utilisation d'un produit en particulier dans lequel il y aurait des dérivés soufrés. Depuis avril, nous ne produisons ni manipulons des produits de ce type. Je ne peux donc pas apporter de réponse ».

Jean Mahenc revient sur la difficulté de ce type de problème, celui d'identifier les odeurs. « Pour un chimiste, l'odeur d'œuf pourri est associée à de l'hydrogène sulfuré ou à la présence de composés sulfurés organiques (mercaptans). L'ammoniac ne génère pas les mêmes odeurs ».

Jean Diebold, en tant que représentant parlementaire, tient à réagir. Il rappelle qu'il a été lui-même très préoccupé par les odeurs de Ginestous. Pour trouver des solutions, il a monté un comité des odeurs à proximité. Il note qu'il faut se méfier parce qu'il y a accoutumance à l'odeur, dont on finit par perdre la perception. Il précise par ailleurs que la notion de distance n'est pas forcément un critère. Dans le cas de l'usine d'incinération de Ginestous, les habitants de Blagnac les ressentaient beaucoup plus que les résidents à proximité de l'usine.

Aussi, il informe que la mairie a eu un problème d'odeur cet été à la SETMI et évoque une possible corrélation.

Annette Laigneau, représentant la mairie de Toulouse, précise que les odeurs de la SETMI sont parfaitement identifiées et ont duré le temps de la vidange du bassin de décantation.

Lucienne Réal, qui rappelle qu'elle connaît le problème depuis très longtemps, réaffirme que les odeurs sont relevées à proximité d'ISOICHEM.

Jean Mahenc informe que nombre d'études ont été faites par différents laboratoires sur les odeurs et leur diffusion suivant le régime des vents. Ces travaux d'aérologie sont tout à fait exploitables. Pour lui, il n'est pas surprenant qu'elles aient été ressenties à différents points de la ville. Il rappelle que les services techniques disposent de moyens pour identifier les sources. La question est de décider de mettre en place un dispositif. S'il accepte d'en débattre, il rappelle néanmoins que l'instance la plus adaptée pour aborder ces questions est le SPPPI. Le dossier Ginestous a soulevé les mêmes problèmes. En la matière, le SPPPI a mené un

certain nombre d'actions qui ont permis d'améliorer considérablement les choses et qui peuvent être appliquées de la même façon.

Laurent Michel (DRIRE) doute de la pertinence d'un outil avec boîte vocale pour enregistrer les plaintes. Il estime que joindre l'entreprise est beaucoup plus efficace pour obtenir de l'information sur l'origine et la cause des odeurs relevées. Il indique en outre que la DRIRE a réceptionné des plaintes de résidents à proximité de Siemens, signalant une odeur de cuisine avariée. « Je retiens l'idée d'enregistrer les plaintes et de progresser en y répondant au sein du SPPPI avec des informations délivrées par les exploitants. Il peut y avoir des tas de sources sauvages. ISOCEM n'est pas la seule source d'odeurs dans cette ville ».

Lucienne Réal rappelle qu'elle tient à cette idée de boîte vocale.

Jean Mahenc propose que la question du suivi des odeurs soit à nouveau évoquée lors de la réunion de décembre.

Yves Gendreau (ISOCEM) informe qu'une campagne de fenamidone est prévue en novembre (exploitation délicate car les sous-produits générés sont des composés soufrés). Pour l'occasion, l'ORAMIP va installer un capteur afin de confronter cette mesure physique avec nos propres outils.

Présentation des résultats de l'étude détaillée des risques AZF : Premier acte du processus d'information

La méthodologie

En préambule et pour mieux appréhender les résultats de l'étude, Romain Chartier, du BRGM, bureau de recherches géologiques et minières, établissement public à caractère industriel et commercial, rappelle la méthodologie en matière de gestion des sites et sols pollués. L'approche française part du principe que ce n'est pas la présence de polluants qui est problématique mais le fait que cette pollution soit mobilisable et puisse affecter une population exposée. Elle repose sur le modèle : danger potentiel de la source/potentiel de mobilisation et de transfert de contaminants/ présence de cibles (santé humaine, ressources en eau souterraines et superficielles en priorité, puis les écosystèmes et les biens matériels). Il y a risque quand les trois composantes sont réunies. La législation française s'appuie sur un principe de précaution et de prévention des pollutions futures, une démarche de connaissance des risques potentiels aussi complète que possible et une gestion de la pollution adaptée à l'impact potentiel effectif du site sur l'environnement et à l'usage auquel il est destiné.

Les points clés de son action reposent sur :

- **Proportionnalité** : les études seront proportionnelles à l'importance de la pollution et à ses incidences c'est à dire que des mesures simples peuvent suffire à maîtriser les risques.
- **Spécificité** : dépolluer en fonction de l'usage du site et des techniques disponibles à un coût économiquement acceptable. Les objectifs de réhabilitation sont donc déterminés au cas par cas par une approche spécifique du site, sur la base d'une

évaluation des risques, en fonction des risques encourus et pour l'usage auquel le détenteur du site le destine.

- **Transparence** : Les choix, hypothèses de travail, outils utilisés, degré d'approfondissement, éléments de connaissance et incertitudes résiduelles, doivent être présentés, expliqués et discutés notamment lors des concertations entre les différentes parties intéressées.

La réhabilitation d'un site repose en partie sur les résultats des évaluations des risques.

L'évaluation des risques d'un site potentiellement pollué se déroule en trois phases :

- **Le diagnostic initial,**
- **L'évaluation simplifiée des risques (ESR),**
- **L'évaluation détaillée des risques (EDR).**

Le diagnostic initial lance le processus de sondage des sols, permet d'identifier les risques immédiats et auquel cas de déterminer les mesures d'urgences à mettre en œuvre.

Il vise à confirmer l'existence de pollution, à identifier les zones et à fournir une première description de l'impact probable sur la population humaine et les écosystèmes.

Ces investigations se basent sur des recherches documentaires, complétées par des visites de chantiers. Les données collectées vont servir de base à l'évaluation détaillée des risques.

L'ESR et l'EDR permettent d'apprécier les risques que présente le site et de définir les objectifs de réhabilitation en fonction de l'usage retenu.

L'ESR permet de hiérarchiser les sites et d'identifier ceux nécessitant des investigations complémentaires. Ces sites feront l'objet d'une EDR qui va quantifier précisément les risques que présente le site et permettre de définir les objectifs de réhabilitation (en fonction de l'usage retenu) : évaluer le rapport entre la concentration ou le niveau d'exposition à une substance et les effets, déterminer les voies de passage du polluant vers la cible, estimer la fréquence, la durée et l'importance de l'exposition, le tout pour caractériser de façon quantitative les risques.

Il reste toutefois **des sources d'incertitudes**, liées aux comportements des polluants (mobilisation et transferts), à leurs propriétés (toxicité, effets sur la santé) et aux paramètres d'expositions. Evidemment, l'objectif est de réduire ces marges d'incertitude.

La circulaire du 10 décembre 1999 expose les principes applicables pour la prescription de travaux de réhabilitation (diagnostic approfondi et évaluation détaillée des risques) sur les sites dont le sol a été pollué par des activités industrielles classées dans le cadre du titre V du code de l'environnement (loi du 19 juillet 1976) :

- Le diagnostic approfondi et l'EDR doivent comporter l'identification des cibles à protéger, la caractérisation des sources de pollution et des voies de transfert et le modèle de transfert et d'exposition.
- Les risques pour la santé humaine doivent être évalués par quantification des doses toxiques auxquelles les personnes sont exposées.

- Les risques pour l'environnement (eaux souterraines et superficielles) doivent être également évalués et maîtrisés.
- La fixation des objectifs de réhabilitation s'appuie sur une synthèse des éléments précédents.
- Les informations relatives aux pollutions des sols doivent être facilement accessibles au public. Il faut également veiller à ce que le site ne soit pas affecté ultérieurement à un usage autre que celui pour lequel il a été réhabilité.

L'importance d'une pollution sera qualifiée par rapport aux valeurs réglementaires mais aussi aux données locales et régionales. Pour ce faire, on se référera aux différents milieux (fond géochimique du sol et fond hydrochimique local, critères de qualité des eaux), à la qualité de l'air intérieur et extérieur et à la qualité des eaux.

L'information du public est un point essentiel de la politique nationale en matière de sites et sols pollués. Les conclusions des études doivent être portées à la connaissance des décideurs publics, des aménageurs, du public et des futurs acquéreurs. Les deux bases de données BASOL et BASIAS témoignent de cette volonté de transparence et de l'effort d'information fait par les pouvoirs publics.

Les diagnostics et les évaluations des risques sont des outils d'aide à la décision permettant de caractériser, quantifier et qualifier le risque de manière transparente, d'orienter les mesures de gestion et de permettre aux responsables d'agir avec la meilleure lisibilité possible.

L'étude détaillée des risques AZF

Présentation Jean Muret Labarthe et Yannick Charlot

La méthodologie retenue est rappelée en préambule. Elle a été validée par les services de la DRIRE.

Les sociétés susceptibles de réaliser ces études ont été consultées en avril-mai 2003. La société Arcadis a été retenue en juin ainsi que son assistant pour la maîtrise d'ouvrage (Aquila Conseil). Toutes deux ont été présentées à la DRIRE et le cahier des charges a été approuvé. Les résultats du diagnostic, première phase de l'évaluation des risques, ont été présentés à la commission mixte SPPPI/ORDIMIP.

La DRIRE a demandé que les résultats définitifs sur l'EDR Santé fassent l'objet d'une tierce expertise. Le prestataire hollandais, TNO a été validé.

Entre temps s'est finalisé le projet d'un grand centre de recherche sur le cancer « Cancéropole » sur le site. S'ensuit une phase de concertation avec la communauté d'agglomération du grand Toulouse, porteur du projet, et les aménageurs.

Le rôle des prestataires

- Aquila conseil a assuré le contrôle qualité des investigations de terrain (tant des stratégies d'investigation que de l'interprétation des données),
- Arcadis a réalisé le diagnostic approfondi et l'évaluation détaillée des risques,
- TNO a mené la tierce expertise sur le volet sanitaire de l'EDR.

Le diagnostic approfondi

- 659 sondages du sous-sol,
- 83 piézomètres au total,
- 145 prélèvements d'eaux souterraines et superficielles,
- 628 prélèvements de matériaux avant leur démantèlement (béton, briques....).

Le site a été découpé en deux dans le sens de la longueur (zone Ouest, côté route d'Espagne et zone Est, côté Garonne).

Les paramètres retenus pour l'étude des deux zones sont les suivants :

- fréquentation la plus souvent observée,
- profondeur (quatre niveaux),
- concentration : valeur la plus fréquemment observée, valeur maximale, valeur médiane et valeur maximale dans les 50 premiers cm de profondeur.
- pour les eaux souterraines : deux campagnes : septembre 2003 pour les basses eaux et février 2004 pour les hautes eaux.

Les pollutions décelées

- **Produits azotés** : pollution localisée dans les remblais avec transfert vers les graves. Les impacts sont localisés au nord, au sud-est du site et le long de la Garonne.
- **Métaux** : pollution liée aux activités et aux remblaiements. Il s'agit de pépites réparties sur toute la zone des remblais et plus ponctuellement dans les limons et sables et les graves. En revanche, peu de transfert vers les terrains sous-jacents aux remblais.
 - **Arsenic** : 47 zones impactées.
 - **Plomb** : 14 zones impactées.
 - **Mercur**e : trois zones impactées.
 - **HAP** : pollution liée à la présence d'hydrocarbures et à celle de résidus d'incinération. Pollution sous forme de pépites affectant majoritairement les remblais avec possibilité de migration dans les limons et sables.
 - **Hydrocarbures** : pollution ponctuelle sous forme de pépites, liée aux activités passées. Elle se localise principalement dans les remblais et de façon ponctuelle jusque dans les graves : neuf zones impactées.

Investigations sur les eaux souterraines

83 ouvrages ont été réalisés répartis sur les 3 implantations de GP : la plate forme de l'usine, le teruil et SEPSO. Les 26 piézomètres existants ont été complétés par 16 autres.

Les 41 piézomètres, hors du site, ont également été exploités (Balastières, Tolochimie, SNPE, TECHNICAL, Ancienne poudrerie, Hôpital Marchand, SEMVAT, SCPA, et hors du site en aval).

Le but était de mieux comprendre les écoulements des eaux arrivant de l'ouest. Il a ainsi été constaté que quand les eaux arrivaient sur le site, une partie était écoulee vers le bras inférieur et une autre "re-canalisee" dans une autre direction le long d'un drain situe à proximité de la RD 20. En faisant des recherches (notamment les archives), une conduite d'un gros diamètre enterré dans le substratum a été découverte. Elle jouait le rôle d'un drain.

Caractérisation des matériaux avant démolition

Ils seront tracés jusqu'à leur devenir final :

- 187 799 m³ de matériaux caractérisés sur un volume global de 198 390 m³,
- 80 % est déclaré inerte contre 36 732 m³ non inertes,
- 10 591 m³ n'ont pas été caractérisés pour l'instant mais devraient l'être ultérieurement (zone sous scellée).

L'étude détaillée des risques

Elle consiste à déterminer par rapport aux sources les voies de transfert et les cibles : impact potentiel sur les eaux souterraines, sur la Garonne, sur l'aval, sur les futurs bâtiments, sur les écosystèmes et de prévoir les scénarii d'exposition pour les usages futurs du site. L'EDR comprend quatre volets : biens matériels, écosystèmes, santé, ressources en eau.

Impacts possibles :

Hors site :

- ingestion de poussières,
- Pas d'usage des eaux souterraines.

Sur site, selon les différents usages futurs et la fréquentation :

- Inhalation de gaz,
- Ingestion de poussières,
- Ingestion de terres,
- Contact cutané,
- Pas d'usage des eaux souterraines.

Devenir des zones

Deux zones différentes ont été distinguées pour le projet :

- Une zone Ouest pour le projet de Cancéropole (parcelle AZF),
- Une zone Est non accessible mais susceptible d'être ouverte au public après aménagement.

La zone Ouest deviendra multi-usages : elle sera cédée à court terme sans construction avec réutilisation des matériaux inertes sur site. Elle est dédiée à des activités industrielles ou tertiaires et sera partiellement accessible au public.

La zone Est deviendra une zone verte. Elle doit être réhabilitée par Grande Paroisse (non accessible au public dans l'immédiat). Une fois réaménagée et revitalisée, elle sera rendue publique et cédée dans les cinq ans à venir.

La zone globale comprendra les unités de Pierre Fabre, un centre d'affaires, une pépinière d'entreprises, une pénétrante avec un rond-point, des pistes cyclables, un hôtel, l'institut des sciences du vivant, un mémorial, un hôpital.

Les premières pierres de l'unité PF et du mémorial devraient être posées d'ici en juillet 2005.

En résumé, la zone Ouest sera réhabilitée et cédée sans aménagements. Elle comprend plusieurs périmètres, pour un usage industriel et tertiaire non résidentiel, pour un usage hôtelier, pour un usage récréatif tout public, et pour une zone verte privative. La zone Est sera réhabilitée et végétalisée avant cession pour un usage à moyen terme tout public.

L'EDR biens matériels

Le volet « biens matériels » de l'EDR s'est spécifiquement intéressé à la zone Ouest, appelée à recevoir de nouvelles constructions. L'étude ne révèle pas de contre indications particulières. Les constructions sont possibles sous réserve de respecter certaines précautions.

L'EDR Ecosystème

La zone est en effet peuplée d'une vingtaine d'espèces bénéficiant d'un statut de protection.

EDR Santé (étude Arcadis)

L'EDR santé s'est attachée à quantifier l'impact pour toutes les substances qui affichent des teneurs supérieures aux seuils fixés (valeurs supérieures à la circulaire du 10 décembre 1999).

11 familles de substances, soit 67 substances, (composés azotés, métaux lourds, mercure, cyanures, HAP, phénols, alcools, COV, formol, BTEX (Benzène, Toluènes, Xylènes) et PCB ont été analysées et évaluées en fonction de leur concentration et de leur impact possible dans les trois milieux identifiés (sols, eau souterraines et l'air).

1. Les composés azotés, les métaux lourds, les HAP, les COV, les BTEX apparaissent à des concentrations supérieures à la limite de détection à la fois dans les sols et les eaux souterraines. Parmi ces substances, trois d'entre elles – COV, BTEX et HAP – ont en outre un impact sur l'air par dégazage,
2. Le mercure, les phénols, le formol, les PCB ont des concentrations supérieures aux limites dans le milieu sols et air, mais pas dans les eaux souterraines,
3. Seuls les alcools et les cyanures n'ont d'impact sur aucun des milieux.

La quantification du risque

Dans les sols, c'est la concentration représentative de la plus forte fréquence qui a été retenue
Dans les eaux souterraines, l'étude a retenu le principe de la concentration maximale.
Pour chaque scénario ou usage, l'étude a passé en revue les voies d'exposition, les temps de présence, les durées d'exposition et a quantifié les quantités ingérées (exprimées en mg/kg).

Les scénarii envisagés pour la zone Ouest (projet de Cancéropole)

Premier scénario : usage industriel ou tertiaire non résidentiel

Certains produits ont été mis en évidence par l'EDR pour les risques qu'ils peuvent engendrer selon les différentes voies d'exposition.

Dans le cas du premier scénario, les risques potentiels sont :

- quand la personne est à l'intérieur, l'inhalation (BTEX, COHV, Formol, HAP),

- quand la personne est à l'extérieur, l'inhalation (BTEX, COHV, Formol, HAP), l'ingestion (composés azotés, métaux, HCT, phénols, BTEX, COHV, Formol, HAP, PCB) et le contact cutané (HCT, Phénols, BTEX, COHV, formol, HAP, PCB).

L'étude retient des temps de présence de 6 heures/jour pour l'intérieur et de 2 heures pour l'extérieur, pour une durée d'exposition de l'ordre de 220 jours par an sur 40 ans.

Deuxième scénario : usage récréatif adulte

Ce scénario est pris en compte dans le premier scénario

Troisième scénario : usage hôtelier

Le principal risque identifié est l'inhalation à l'intérieur de BTEX, COHV, formol et HAP. L'étude de ce scénario, retient un temps de présence de 13 heures, pendant 315 jours par an sur 10 ans (scénario considéré comme majorant).

Quatrième scénario : usage récréatif tout public

Les voies d'exposition possibles sont pour les adultes comme pour les enfants :

- l'inhalation de BTEX, COHV, formol et HAP
- l'ingestion de composés azotés, métaux, HCT, phénols, BTEX, COHV, Formol, HAP, PCB
- le contact cutané avec des HCT, Phénols, BTEX, COHV, formol, HAP, PCB

L'étude s'est basée sur des temps de présence de 2 heures pour une durée d'exposition de 156 jours par an pendant 24 heures pendant 30 ans (24 ans : adulte ; 6 ans : enfant).

Les scénarii envisagés pour la zone Est (zone naturelle susceptible d'être ouverte au public après réaménagement)

La voie d'exposition est l'inhalation de BTEX, COHV, formol et HAP. Sur cette partie du site il est prévu un réaménagement comportant une couche de matériaux inertes (10 cm) surmontée d'un grillage avertisseur et protecteur et d'une couche de terre d'une épaisseur de 20 cm permettant une revégétalisation des terrains. De ce fait les voies d'exposition par contact cutané et ingestion de sols sont supprimées

Premier scénario : usage jardinier (ouvriers chargés de l'entretien) après aménagement

L'étude retient un temps de présence de 8 heures pendant 20 jours et sur 40.

Deuxième scénario : usage récréatif tout public après aménagement

Les temps de présence retenus sont de 2 heures pendant 156 jours par an et 24 ans pour l'adulte et 156 jours par an et 6 ans pour l'enfant.

Synthèse des résultats de l'EDR Santé

Pour chaque scénario, les risques calculés sur la base des concentrations les plus fréquemment observées sont inférieurs aux valeurs de la circulaire du 10 décembre 1999. Néanmoins, il existe des zones où les concentrations mesurées dépassent ces valeurs. A la demande de l'inspection des installations classées les calculs de risques ont été réalisés aussi sur la base des concentrations maximales trouvées dans les sols.

Hors site, les impacts seraient négligeables sur la qualité des eaux du bras inférieur de la Garonne. Il n'y aurait pas de répercussions négatives sur la piscifaune voire même un impact positif (cf étude ENCIASET). Il n'y a pas d'usage des eaux souterraines entre le site et le bras inférieur.

L'avis du Tiers expert TNO est globalement favorable :

- sur le choix des substances retenues de manière générale,
- le choix des VTR sans seuil,
- le choix des modèles d'exposition,
- sur les hypothèses générales de modélisation,
- sur l'approche générale des calculs de risques,
- sur les seuils de réhabilitation concernant quatre des 5 usages étudiés.

Il a en revanche un avis divergent :

- sur les seuils de réutilisation des matériaux non inertes, préférant la mise en place d'une étanchéité,
- sur l'additivité des effets dans les calculs des risques, jugeant l'approche irréaliste,
- sur les seuils de réhabilitation pour l'usage industriel, estimant que les paramètres d'exposition sont également irréalistes,
- sur les hypothèses de modélisations, qu'il juge pénalisantes,
- sur les VTR à seuil,
- estime qu'une substance aurait du être prise en considération (chlorure de vinyle).

En résumé, il juge l'approche trop pénalisante et pas réaliste.

L'EDR Ressource en eaux

Elle fait le bilan des flux en nitrate (cf schéma en annexe)

Les travaux de réhabilitation

Pour la zone Ouest, Grande Paroisse s'engage à dépolluer (en fonction de l'usage) toutes les zones impactées et à céder la zone pour être aménagée en fonction des usages sur terrains nus.

Pour la zone Est, Grande Paroisse s'engage à purger les zones impactées par les hydrocarbures et le mercure, dépollution qui sera faite selon l'usage retenu à terme et à

aménager la zone en installant un grillage avertisseur protecteur recouvert d'une couche de terre afin d'assurer la végétalisation du site et son accessibilité.

L'entreprise estime entre 45.000 et 70.000 le volume de terres polluées (pour les deux zones) et à 60 000 tonnes le volume de matériaux à évacuer à l'extérieur du site.

Selon les responsables, Grande Paroisse et Total ont fait le choix d'une approche très protectrice pour la zone Ouest afin de réhabiliter le site en fonction du projet Cancéropole, de répondre aux décisions de développement des collectivités locales, et de dépolluer à des niveaux respectant les normes réglementaires. La même démarche sera appliquée pour la zone Est (dépollution des sols impactés par des hydrocarbures et de mercure et mise en place d'aménagements assurant une protection pour satisfaire un usage récréatif tout public).

DEBAT

Yves Favard, AVPRI, souhaiterait plusieurs précisions concernant le projet d'un hôpital, les modalités d'évacuation des matériaux et pour ceux qui vont servir à une réutilisation éventuelle, il aimerait connaître les critères qui ont été retenus et la nature et teneur des polluants qu'ils contiennent.

Yannick Charlot, Grande Paroisse : « Nous nous sommes attachés à l'historique des bâtiments, analysés selon une approche identique à celle des sols. Ces matériaux ont été classifiés, par rapport aux critères d'acceptation des risques des centres d'enfouissement. Avant démolition, ils ont été taggués et tracés avec des codes couleur afin de pouvoir les reconnaître. Ces matières sont groupées par catégories et type de pollution. Pour les matériaux inertes, ils sont broyés et transformés en granulats. La société Sogreah a réalisé une étude afin de s'assurer que les modifications n'induisent pas d'extension des risques d'inondation par rapport à la situation antérieure (avant l'accident du 21/09/2001).

Sur l'évacuation des matériaux, Yannick Charlot précise qu'une bonne partie sera conservée sur site et que tout ce qui est considéré comme matières polluées sera évacuée conformément à la réglementation en vigueur de la filière d'évacuation des déchets.

Sur le projet d'hôpital, le seul risque auquel est exposée la personne est un risque d'inhalation. Si ce lieu est sensible, il ne constitue pour l'étude des risques la situation la plus critique.

Yves Favard veut bien le concevoir mais rappelle que les personnes, qui fréquentent un hôpital, sont par nature plus vulnérables, que l'hôpital véhicule des germes et des bactéries et qu'il peut y avoir des effets cumulatifs avec les substances polluantes présentes sur le site. Cette situation présente un risque plus important qu'ailleurs de développement de maladies nosocomiales.

On lui répond que l'hôpital ne constitue pas une zone critique.

Lucienne Réal, Comité de quartier Croix de Pierre, revient sur la carte piézométrique et la découverte de ce drain. Elle se demande alors s'il ne faudrait pas répertorier les forages et les analyser.

On lui répond qu'aujourd'hui, ce drain est connu. « Nous avons posé 12 piézomètres en aval pour suivre la qualité des eaux. Nous avons un impact en produits azotés à hauteur de l'emplacement d'EDF sur quelques centaines de mètres (avec un flux de 0,12g/s). Une partie du flux est drainée avec les nitrates mais l'arrivée de l'eau par ailleurs à un effet de dilution.

Lucienne Réal : « Oui mais le drain va très loin vers le nord »

Société Arcadis : « Le trajet du drain n'est pas parfaitement maîtrisé au nord de la Garonne. Il faudrait faire un trou à l'intérieur et un pompage. In fine, ces eaux rejoignent la Garonne. La quantité de nitrates dans la Garonne a été estimée. Le drain n'est pas un vecteur de transfert de ces polluants. Il y a dilution par l'arrivée d'eaux. Il ne présente pas de risque particulier.

Rose Frayssinet, Les Amis de la Terre, qui demande à disposer des exemplaires des tableaux référençant les substances et leurs teneurs, aimerait avoir plus d'informations sur l'arsenic et la profondeur à laquelle la terre va être enlevée.

On lui répond qu'il y a un bruit de fond sur la région toulousaine, qu'une quarantaine de sondages a été faite en amont. Le bruit de fond moyen est de 22 mg/kg (entre 18 et 60 mg/kg). Dans certaines régions, le bruit de fond est assez fort. Quant à la profondeur, il répond que les zones impactées seront excavées par rapport aux seuils fixés pour la réhabilitation du site.

Daniel Steinmetz, UD CGT (Isochem) : « Dispose-t-on d'assez de mémoire de l'histoire industrielle de ce site pour éliminer toute possibilité de pollution résiduelle ? »

On lui répond qu'une campagne géophysique a été menée préalablement aux investigations, pour détecter la présence d'objets métalliques dans le sol, comme des bombes. Des éléments de visseries des traverses de chemin de fer, des pièces métalliques diverses de 0,5 à 2 kg et des bétons ferrailés ont été trouvés.

Jeanne Meynadier, Union des comités de quartier de l'agglomération de Toulouse, souligne que le problème de transfert non maîtrisé est inquiétant.

On lui répond qu'un suivi de la qualité des eaux souterraines est prévu durant la phase de réhabilitation. Il sera décidé, à l'issue de cette phase, s'il a lieu de maintenir la surveillance.

Information sur la pollution de la Garonne

Incident survenu le 29 juin 2004 à 9H00

Jean Muret-Labarthe précise que cet incident provient du démantèlement des transformateurs de l'établissement. Le chantier a été immédiatement arrêté. Dans un premier temps, sans encore en connaître la source, les rétentions en amont de ce déversoir ont été nettoyées et pompées et des traces d'hydrocarbures ont été retrouvées dans le réseau d'eaux pluviales. Des échantillons ont été prélevés et analysés dans un laboratoire mandaté.

Initialement, ces transformateurs devaient partir entiers une fois vidangés. Finalement, la décision a été prise de les découper sur place. Ils contenaient un volume de 50 tonnes d'huiles. Un ballon n'a pas été vidangé et 200 litres d'huile se sont écoulés dans la rivière. Il y avait quatre entreprises qui opéraient sur cette phase du chantier. L'huile utilisée est une huile minérale (exemple de PCB). Des barrages flottants ont été installés à l'aval, les égouts ont été nettoyés et un suivi a été opéré.

Quant à l'impact sur l'environnement, la présence d'huile a été effectivement notée mais sans conséquences pour la faune.

Les barrages flottants ont été enlevés et les effluents lavés.

L'incident a été in extenso communiqué à la préfecture, à la mairie, au SPPPI, aux membres de la CLI et un communiqué de presse a été diffusé à la presse.

Yves Favard souhaiterait connaître les dispositions prises à l'avenir pour éviter ce genre de problème.

Jean Muret-Labarthe lui répond qu'il n'y a plus de transformateurs sur le site !

Utilisation d'ammoniac à ISOICHEM

Yves Gendreau, direction ISOICHEM, en rappelle le contexte.

L'arrêté de classement du 22 mars 2004 obligeait ISOICHEM à abandonner les conteneurs d'ammoniac de 400 kg au 31 août 2004. L'entreprise a alors fait la proposition d'abandonner les conteneurs de 400 kg pour passer en wagon de 23 tonnes et pour ce faire, de récupérer le poste de dépotage existant des wagons de chlore.

L'idée a été approuvée. Parallèlement, la société a contacté la SNCF pour programmer un embranchement pour l'acheminement de l'ammoniac. Les deux parties sont parvenues à un projet technico-industriel acceptable. Mais en juin 2004, l'entreprise a été informée par la SNCF que la livraison des wagons sur le site du Ramier ne pourrait être garantie après la fin de l'année. L'ammoniac étant stratégique pour l'entreprise puisqu'il est l'un des composants utilisés pour le carburant d'Ariane, elle a du chercher des solutions pour sécuriser son approvisionnement et a donc demandé à l'administration une dérogation de l'arrêté préfectoral.

Les premières études techniques, économiques et de sécurité sur l'utilisation des conteneurs d'ammoniac ont été envoyées à l'administration fin août. Ses études sont un approvisionnement en camions citernes de 23 tonnes par la route et un confinement du poste de dépotage des conteneurs de 400Kg. Le Conseil départemental d'hygiène a accordé cette dérogation pour utiliser les conteneurs de 400 kg d'ammoniac pendant 4 mois supplémentaires (2 janvier 2005) en assortissant la dérogation d'un calendrier d'études techniques et économiques pour mettre en place un nouveau projet. En août 2005, une solution définitive et pérenne devrait être mise en œuvre.

Pierre Boutot et Alain de Tessiere, représentants de la SNCF présents pour l'occasion à la réunion, tiennent à préciser que « cela n'a rien à voir avec la politique du fret de la SNCF », mais résulte d'un problème technique lié à la configuration du site et de son installation actuelle.

ISOICHEM demande un engagement à long terme sur la livraison à charge et l'enlèvement à vide hebdomadaire d'un wagon d'ammoniac sur sa future installation terminale embranchée d'Empalot.

Cette demande génère pour la SNCF des contraintes techniques. La technique utilisée habituellement par la SNCF pour le traitement des wagons isolés consiste à réaliser au départ ou à destination des triages des trains dits de lotissements qui desservent au passage sur une section de ligne considérée les installations terminales embranchées des clients. Il existe bien à partir du triage de Saint-Jory un train de lotissement qui passe journallement devant le site d'Empalot. Mais la configuration technique des installations d'ISOICHEM n'autorise pas la desserte au passage. Il faudrait alors, avec l'installation actuelle, affecter à ce trafic une locomotive pour livrer et enlever ce wagon d'ammoniac chaque semaine.

Suite aux résultats négatifs de l'activité fret de la SNCF, l'entreprise a entamé un plan de restructuration sur 3 ans, lequel passe par une optimisation de l'utilisation et une modernisation de son parc de traction. « Nous n'avons pas la visibilité suffisante pour acheminer un seul wagon deux fois par semaine. C'est pourquoi, nous avons émis une réserve à la demande d'ISOICHEM », a conclu le représentant de la SNCF

NDLR :

Seule gare de triage de la région Midi-Pyrénées, implantée entre les points terminaux de Hourcade sur l'axe atlantique et de Miramas sur l'axe est/sud-est, Saint-Jory est passé le 13 juin de deux à un seul service. Cette réorganisation régionale s'inscrit dans le cadre du plan national de restructuration ferroviaire (Véron), qui prévoit de réaménager les flux jugés déficitaires et d'abandonner les trafics non rentables. Saint-Jory, qui sert à la fois de triage pour les dessertes lotissement et de relais de trains entiers pour le compte des deux grands axes, est concerné par le plan au même titre qu'une quinzaine d'autres gares fret en France.

DEBAT

Rose Frayssinet, Les Amis de la Terre : « Quelle suite avez-vous donné à la solution, envisagée un temps, d'ammoniac aqueux ? ».

Yves Gendreau, ISOCHEM : « L'étude a été faite mais c'est techniquement impossible dans le cadre du procédé du perchlorate d'ammoniac ».

Jean Mahenc : « Il faut distinguer l'ammoniaQUE de l'ammoniaC. L'ammoniaque en solution aqueuse passe dans l'eau et se transforme en ion pour donner la molécule NH_4^+ . IL est difficile d'évacuer toute cette masse d'eau pour obtenir une molécule NH_3 . Et cette eau n'est pas souhaitable dans la fabrication du perchlorate.

Yves Favard, AVPRI : « Est-ce que ces changements modifient les périmètres ? »
Laurent Michel, DRIRE : L'idée est de trouver des solutions alternatives. Il est impensable d'augmenter des périmètres qui ont été réduits.

Yves Gendreau précise que la solution est en train d'être finalisée et rappelle qu'il est question de wagons de 23 tonnes alors qu'avant, il s'agissait de conteneurs de 400 kg. « Nous avons posé toutes les questions nécessaires aux constructeurs de conteneurs pour évaluer sa fiabilité et sa résistance. Ils seront livrés sur camions et manipulés par les engins. L'ouverture est envisagée par les constructeurs mais nous étudions d'autres scénarii comme une fuite. Il y aura 20 conteneurs pleins et autant de conteneurs vides mais un seul est déposé permanence. Nous vous présenterons toutes les études une fois finalisées ».

Yves Favard, sur les essais sismiques. Il rappelle qu'ils peuvent déstabiliser les coteaux, causer des dommages aux propriétaires riverains, aux installations proches de la SNPE et engendrer des scénarii d'accidents non envisagés. « Nous voulons la garantie des services techniques de l'Etat que ces essais, placés sous contrôle de l'Etat, n'ont aucune conséquence. Je demande à ce que cette question soit mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion ».

Le comité de quartier Croix de Pierre abonde dans ce sens et s'interroge sur l'emplacement des essais. « Est-ce qu'ils ont tenu compte des précédentes investigations et études menées au préalable dans le cadre de la réalisation des études de risques ? »

Jean Mahenc clôture la séance en indiquant que toutes ces questions sont enregistrées et qu'elles feront l'objet d'un point lors de la prochaine séance, le 12 octobre prochain. A cette occasion, seront par ailleurs évoquées les suites de l'EDR AZF avec avis de la DRIRE et de l'EDR de la SNPE.